

MOTION

L'usine CONTINENTAL de Clairoix est le premier employeur privé de l'ARC comme de l'Oise.

Ce sont 1130 salariés qui y oeuvrent auxquels s'ajoute un nombre probablement équivalent d'emplois chez les différents sous-traitants.

Aujourd'hui, la Direction du Groupe CONTINENTAL prend des positions que l'on peut qualifier de véritables actes de trahison :

Trahison envers tous les membres du personnel qui, en février 2007, avaient été invités, par une lettre du Directeur de l'époque, à s'exprimer au sujet des horaires de travail, la question à laquelle il fallait répondre par un vote, étant formulée en ces termes : « êtes-vous pour assurer l'avenir de Clairoix avec la mise en place du projet de 40 heures ? ». Le Directeur concluait en indiquant qu'il s'agissait de « permettre à notre usine d'envisager sereinement la perspective de Clairoix 2012 »

Trahison envers ces mêmes collaborateurs qui ont finalement consenti des sacrifices en matière de salaires et primes aux termes d'un accord conclu le 12 septembre 2007 entre des délégués syndicaux et la direction de l'établissement de Clairoix.

Trahison pour nos collectivités locales qui verraient, avec une cessation éventuelle de l'activité de CONTINENTAL à Clairoix, la disparition, sous-traitance comprise, de près de 2500 emplois, soit l'équivalent de dix années d'effort de notre intercommunalité pour accueillir de nouvelles activités, ainsi réduites à néant.

L'heure est donc à la mobilisation pour la poursuite de l'activité du site de Clairoix.

Vos élus, dès les annonces de la direction de CONTINENTAL, se sont constitués en comité permanent comprenant les 15 maires des communes de l'agglomération ainsi qu'un comité de crise présidé par Monsieur MARINI, Sénateur-Maire de Compiègne, Président de l'ARC, avec à ses côtés Rober TERNACLE, Maire de Le Meux, 1^{er} vice-Président de l'ARC, Michel FOUBERT, 1^{er} adjoint au Maire de Compiègne, membre du Bureau de l'ARC et Laurent PORTEBOIS, Maire de Clairoix, Vice-Président de l'ARC, assistés de Jean-Guy HALLO, Directeur Général des Services de l'ARC.

Pour identifier les voies et moyens indispensables à la pérennisation de l'activité, l'ARC va s'attacher le concours d'un cabinet d'avocats international qui aura notamment pour mission :

- de vérifier la régularité de toutes les procédures mises en œuvre par le groupe CONTINENTAL,
- de mettre en évidence les données économiques relatives à l'usine de Clairoix
- d'assister Monsieur le Président dans les contacts à prendre avec les représentants des groupes CONTINENTAL et SCHAEFFLER.

Nous devons être aux côtés de nos concitoyens salariés de CONTINENTAL dont il faut saluer le courage et le sens de l'intérêt général face cette situation de crise. En effet, la reprise de la production est de nature à conforter les chances pour le site de Clairoix de vaincre cette épreuve.

Le Conseil d'Agglomération :

- renouvelle sa volonté sa de tout mettre en œuvre pour assurer la poursuite de l'activité de production de l'usine CONTINENTAL de Clairoix.
- donne mandat à Monsieur le Président de l'ARC de prendre toute initiative en ce sens,
- s'engage à informer régulièrement les membres du comité d'établissement de l'usine sur les résultats des démarches entreprises.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne